



**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GRANGES-AUMONTZEY**

Séance du Vendredi 25 Septembre 2020

à 18 h 30

Sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS, Maire de la Commune

La convocation du 18 Septembre 2020 avec l'ordre du jour suivant :

1. Convention d'occupation du domaine public avec Losange (fibre optique)
2. Amortissements Budget Commune 2020
3. Tarification salle polyvalente
4. Participation micro-crèche
5. Proposition d'acquisition de la parcelle forestière cadastrée section B n° 759 – Budget Forêt 2020
6. Vente de la parcelle cadastrée section 018 A n° 1847
7. Retrait de la parcelle cadastrée section C n° 4008 du régime forestier
8. Avant-Projet Définitif « Projet Extension Gymnase »
9. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau –Réseau d'Aumontzey
10. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau – Réseau de Granges-sur-Vologne
11. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement – Réseau de Granges-sur-Vologne
12. Fermeture de l'Unité Territoriale de l'Office National des Forêts de Bruyères
13. Commission Covoiturage

Sont présents : BERNAGE Michel, BONNE Martine, COLLIN Stéphane, GROSJEAN Claude, GUYOT Régine, JACQUEMIN-COLIN Sylvie, LAURENT Etienne, MOUROT Corinne, PERRIN Eric, ROUSSEL Elisabeth, SOMARE Christelle, STACH René, THOMAS Frédéric, VINCENT Marie-Christine, VOIRIN Julien.

Procurations : BARETH Lydie (à COLLIN Stéphane), BLAISE Martine (à GUYOT Régine), CUNY Cyril (à PERRIN Eric), DAESCHLER Laetitia (à THOMAS Frédéric), DURIEZ Frédéric (à BONNE Martine), JACOB Christophe (à BERNAGE Michel), KIEFFER RYS Marion (à MOUROT Corinne), MAURICE David (à STACH René), PERRIN Christine (à ROUSSEL Elisabeth),

Est absent excusé : HABY Laurent

Sont absents : BATOZ Antoine, KILINC-LAGUIN Marie-Cécile.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 15 – le quorum est atteint
Procurations : 09
Nombre de votants : 24

Madame Sylvie JACQUEMIN-COLIN est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 28 Août 2020 est adopté à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal de présenter les rapports annuels sur le Prix et la Qualité du service de l'Eau et de l'Assainissement en début de séance.
Accepté à l'unanimité

n°20200925-122 Domaines de compétences par thèmes - Environnement (8.8) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau-Réseau d'Aumontzey

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Réseau d'Aumontzey,
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **Décide** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010,
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'Information des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement).

n°20200925-123 Domaines de compétences par thèmes - Environnement (8.8) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau-Réseau de Granges-sur-Vologne

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.



Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable – Réseau de Granges-sur-Vologne,
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **Décide** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010,
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'Information des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement).

n°20200925-124 Domaines de compétences par thèmes - Environnement (8.8) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement- Réseau de Granges-sur-Vologne

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Réseau de Granges-sur-Vologne,
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **Décide** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010,
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA (Système d'Information des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement).

n°20200925-125 Commande publique – conventions de mandat (1.3) Convention d'occupation du domaine public avec Losange (fibre optique)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération 20190116-246 du 16 Janvier 2019 relative aux conventions d'occupation du domaine

routier au profit de Losange. Il convient de modifier l'implantation d'un sous-répartiteur rue du 14 Novembre 1944 (initialement prévu rue Paul Doumer).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Accepte** d'implanter un Sous-Répartiteur Optique rue du 14 Novembre 1944,
- **Précise** que ce Sous-Répartiteur Optique remplace celui prévu initialement rue Paul Doumer,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention y afférente,
- **Rappelle** que le montant de la redevance annuelle est fixé à 40 € par Sous Répartiteur Optique.

n°20200925-126 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Amortissements Budget Commune 2020

Vu la délibération n° 20200605_069 du 5 Juin 2020 relative au vote du Budget Primitif 2020 de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Effectue** le virement de crédits suivant :

Dépenses de Fonctionnement :

Art 6811 « Dotations aux amortissements » : + 558,65 €

Chapitre 023 « Virement à la section Investissement » : - 558,65 €

Recettes d'Investissement :

Art 28051 « Concessions et droits similaires » : + 226,64 €

Art 28188 « Autres immobilisations corporelles » : + 335,36 €

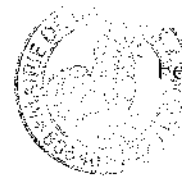
Art 28184 « Mobilier » : -3,35 €

Chapitre 021 « Virement de la section Fonctionnement » : - 558,65 €

La balance générale du budget reste identique.

n°20200925-127 Domaine et patrimoine – locations (3.3) Tarification salle polyvalente

Monsieur Stéphane COLLIN, Adjoint, rappelle aux Membres du Conseil Municipal les tarifs de location des salles communales pour un week-end (du samedi matin au lundi matin) et propose, compte-tenu des demandes, de définir un



tarif complémentaire applicable par journée supplémentaire de location, et de le fixer à 50 €/jour. Cette tarification concerne uniquement la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Fixe** à 50 € la location de la salle polyvalente pour une journée supplémentaire,
- **Dit** que ces tarifs ne sont pas applicables aux associations.

n°20200925-128 Subventions – Subventions accordées à des associations (7.5.3) Participation micro-crèche

Madame Régine GUYOT, Adjointe, rappelle aux Membres du Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif 2020, il avait été décidé d'allouer une subvention d'équilibre de 30 000 € à l'association La Maison des P'tits Loups pour le fonctionnement de la micro-crèche.

Considérant qu'après analyse des comptes de l'association, la subvention nécessaire à l'équilibre du budget de l'Association La Maison des P'tits Loups s'élève à 32 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de verser une subvention d'équilibre d'un montant de 32 000 € pour l'année 2020,
- **Rappelle** que l'avance de 20 000 € versée en fin d'année 2019 sera déduite du montant alloué,
- **Précise** que les crédits votés à l'article 6574 du Budget Primitif 2020 de la Commune sont suffisants.

n°20200925-129 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1) Proposition d'acquisition parcelle forestière cadastrée section B n° 759 – budget Forêt 2020

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint en charge de la Forêt, rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 20180228-145 du 28 Février 2018 autorisant Monsieur l'Adjoint à proposer la somme de 14 573 € à Monsieur GEORGEL Michel pour la parcelle cadastrée section B n° 759 située « sur le Neuf Pré » d'une contenance de 10 180 m².

Le propriétaire n'ayant pas donné son accord sur cette proposition, la vente a été annulée.

Considérant la nouvelle proposition de Monsieur Michel GEORGEL de vendre ladite parcelle pour un montant de 11 000 €,

Vu l'avis favorable de la commission forêt du 10 Septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** d'acquérir la parcelle boisée cadastrée section B n° 759 d'une contenance de 10 180 m² pour un montant de 11 000 €,
- **Dit** qu'un acte notarié sera rédigé,
- **Précise** que les frais liés à cette acquisition restent à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents y afférents,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont votés au Budget Primitif 2020 de la Forêt.

n°20200925-130 Domaine et patrimoine – Acquisitions (3.1) Vente de la parcelle cadastrée section 018 A n°1847

Considérant la proposition reçue de Monsieur Ilyas YILMAZ, d'acquérir la parcelle cadastrée section 018 A 1847 sise « Pré sur l'Éau » d'une contenance de 22 a 62 ca,

Considérant l'évaluation des services du Domaine pour cette parcelle d'un montant de 20 000 €,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de vendre à Monsieur Ilyas YILMAZ, domicilié 3 rue David, la parcelle cadastrée section 018 A 1847 d'une contenance de 22 a 62 ca,
- **Demande** qu'une clause soit ajoutée à l'acte de vente afin d'obliger l'acquéreur à buser le fossé qui sert à évacuer les eaux de la zone en amont,
- **Dit** qu'un acte notarié sera rédigé,
- **Précise** que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents y afférents.

n°20200925-131 Domaine et patrimoine – Aliénations (3.2) Retrait de la parcelle cadastrée section C n° 4008 du régime forestier

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint, rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la parcelle cadastrée section C n° 4008 d'une contenance de 2 a 88 ca va être cédée prochainement à l'IDF.

Considérant que cette parcelle appartient au régime forestier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,



- **Demande** le retrait du régime forestier de la parcelle désignée ci-après :

Département	Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale			Contenance
			section	N°	Lieu-dit	
VOSGES	Commune de GRANGES-AUMONTZEY	Granges-sur-Vologne	C	4008	Haut des Baumes	2 a 88 ca
TOTAL :						2 a 88 ca

- **Précise** que cette parcelle est issue de la C n° 1524 sur laquelle est implanté le relais TDF et que celui-ci n'a pas vocation forestière,
- **Rappelle** la délibération 20200828-118 du 28 Août 2020 demandant l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrées section B n° 707, B n°756 et B n°1775 d'une contenance totale de 3 ha 99 a 6 ca,
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

n°20200925-132 Commande publique – Marchés publics (1.1) Avant-Projet Définitif « Projet Extension Gymnase »

L'exposé de Monsieur Stéphane COLLIN, Adjoint, entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Valide** le Dossier d'Avant-Projet Définitif du projet de l'extension du Gymnase et de sa mise en conformité (APD) établi par le cabinet d'architectes Cartignies Canonica de BRUYERES,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué pour signer tous les documents y afférents.

n°20200925-133 Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes (1.2) Fermeture de l'Unité Territoriale de l'Office National des Forêts de Bruyères

Monsieur Eric PERRIN, Adjoint chargé de la Forêt, fait lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu des personnels de l'Unité Territoriale de Bruyères (ONF) relatif à la suppression du Triage de VERVEZELLE et de l'Unité Territoriale de BRUYERES.

Ces fermetures auraient pour conséquence :

- la baisse du nombre de personnels, ce qui entraînerait une baisse significative de la présence et de la disponibilité des correspondants locaux,
- L'augmentation importante des surfaces gérées par les correspondants sur le terrain, entraînant une baisse de la qualité du service et de la connaissance du territoire en pleine période de crise sanitaire,
- L'éloignement de l'échelon de l'unité territoriale de notre secteur avec l'abandon des bureaux situés à BRUYERES,
 - Une gestion forestière à deux vitesses tournée vers la rentabilité, laissant les petites forêts communales peu productives à la merci d'une gestion ultra-simplifiée et onéreuse,
 - La disparition à terme de la police forestière et rurale sur nos territoires, alors que le risque d'incendies et les usages abusifs du milieu forestier se multiplient.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Déplore** cet état de fait, qui engendre un surcroît de travail pour les personnels restant en place et donc une baisse de la quantité et de la qualité des services que notre commune est en droit d'attendre,
- **Ne comprend pas** pourquoi, payant ses frais de garderie au même titre qu'une autre commune forestière, notre Commune devrait bénéficier d'un service moins important.

En conséquence, le Conseil Municipal **décide** de soutenir la démarche entreprise par les personnels forestiers, demande la nomination de personnels sur les postes vacants, et demande l'abandon du projet de suppression de l'Unité Territoriale de BRUYERES.

n°20200925-134 Domaines de compétences par thèmes ~ Transports (8.7) **Commission Covoiturage**

Madame Martine BONNE, Déléguée à la Transition Ecologique, informe les membres du Conseil Municipal que lors d'un récent rendez-vous avec l'association « Collectif Citoyen », le projet du covoiturage a été abordé.

L'exposé de Madame Martine BONNE entendu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de créer une commission de travail sur le covoiturage
- **Fixe** le nombre de membres à 5 conseillers municipaux (+ Mr le Maire membre de droit),
- **Précise** que la commission est ouverte à 4 membres extérieurs,
- **Désigne** Madame Martine BONNE, Messieurs Michel BERNAGE, Cyril CUNY, Etienne LAURENT et Julien VOIRIN comme membres de ladite commission.



Informations diverses

Demandes de droit de préemption reçues non exercé :

N° dossier	Date de dépôt	Adresse	Nature du bien
IA 20H0026	25/08/2020	25 Frambéménil	maison
IA 20H0027	08/09/2020	sur les Mortes	terrains à bâtir
IA 20H0028	08/09/2020	8 rue de Lattre de Tassigny	mixte (habitation et local professionnel)

- L'association Medic'arts a adressé ses remerciements quant à la subvention allouée pour l'année 2020
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu d'un administré félicitant la Commune des travaux de programme de point à temps réalisés
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a reçu le trophée du développement du territoire (lauriers des collectivités locales) pour le projet de restructuration du Collège Georges Brassens en Pôle socio-culturel.
- Des travaux d'aménagement des trottoirs (route de Bruyères jusqu'à Frambéménil) seront réalisés par les services techniques afin d'assurer la sécurité des usagers, dans l'attente des travaux de voirie qui seront engagés dans l'opération « accessibilité »
- Une étude hydrogéologique a été réalisée dernièrement par un expert nommé par l'Agence Régionale de Santé, en ce qui concerne l'implantation du chalet de chasse. Le rapport doit être transmis prochainement afin de pouvoir redéposer le permis de construire dudit bâtiment en tenant compte des observations émises.
- Suite à la fermeture de la Caisse d'Epargne, les élus travaillent sur la pose d'un distributeur automatique de billets. Les frais seront à la charge de la collectivité
- Monsieur Sylvain GEORGES, Trésorier, présentera l'analyse financière de la Commune arrêtée au 31/12/2019. La réunion sera publique et se déroulera le 16 octobre 2020 à 20 h 30 à la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Maire,
Frédéric THOMAS

Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 30 Septembre 2020 et transmis au contrôle de légalité le 30 Septembre 2020.

